



*Biganos « Ville sans pesticide »*

# **Biganos en fleurs 2024**

## **Règlement du concours des maisons et jardins fleuris**

### **Règlement du concours des jardins, maisons, trottoirs et balcons fleuris**

#### **Objet du concours.**

Le comité de quartier des ports de l'Eyre, sous le couvert de l'ASFED (ASsociation FEDérative) des quartiers de Biganos), organise un concours « **BIGANOS EN FLEURS** ». L'équipe municipale s'investit depuis des années pour le fleurissement de la commune.

Ce concours a pour but de :

- valoriser les efforts des Boïens pour l'embellissement de Biganos
- favoriser le dialogue inter générationnel entre voisins, tout en respectant l'environnement et la biodiversité.

#### **Modalités de participation.**

Ce concours est gratuit, ouvert à tous les Boïens sur inscription, à l'exception des membres du jury et des organisateurs.

Les inscriptions sont ouvertes du 01 mars au 31 mai 2024.

Une confirmation, par mail ou SMS, sera adressée aux participants à la clôture des inscriptions.

L'inscription est annuelle et à renouveler chaque année.

L'avis d'inscription est diffusé sur les panneaux lumineux et autres moyens à la disposition du comité de quartier.

Le présent règlement est tenu à disposition des inscrits via le site de la mairie et à l'adresse du concours [jardinsfleurisdebiganos@gmail.com](mailto:jardinsfleurisdebiganos@gmail.com).

#### **Critères de sélections.**

Les inscriptions sont validées par dépôt de bulletins dans une des urnes situées à la ; mairie, médiathèque et maison des associations. Le formulaire est aussi disponible par téléchargement depuis le site de la mairie ou en le demandant via l'adresse mail suivante : [jardinsfleurisdebiganos@gmail.com](mailto:jardinsfleurisdebiganos@gmail.com)

Suivant les catégories, les espaces fleuris seront visibles de la rue ou accessibles au jury avec autorisation. L'aspect général, les couleurs, l'ambiance, la diversité ainsi que les critères d'environnement (compost, paillage, arrosage, choix des plantes) seront notés.

#### **Droit à l'image.**

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser tous les supports de communication mis à sa disposition, les photos prises dans le cadre de ce concours, y compris celles prises lors de la remise des prix.



## **Biganos « Ville sans pesticide »**

### **Composition du jury.**

Le jury est composé de personnalités diverses, responsables des jardins de Biganos, membres du comité de quartier, artisans fleuristes, membres du conseil municipal.

### **Catégories du concours.**

- 1<sup>ère</sup> catégorie «Jardin »
- 2<sup>ème</sup> catégorie «Potager »
- 3<sup>ème</sup> catégorie «Trottoir»
- 4<sup>ème</sup> catégorie «Espace vert »; (habitats collectifs, lotissements, copropriétés, associations)

### **Déroulement du concours.**

La visite du jury aura lieu du 27 mai au 15 juin 2024.

Un classement sera établi par catégorie à partir d'une grille de notation et après délibération du jury.

### **Visibilité des espaces jugés**

Les espaces jugés des catégories 1 et 2, peuvent être visibles ou non, de la rue. Les participants ayant spécifiés « Non visible de la rue », sont informés par courriel du passage du jury. Lors de ce passage, les participants (ou leur représentant nommé), doivent être présents.

### **L'annonce du palmarès et remise des prix.**

Ils auront lieu lors de la manifestation «Arts en Cabanes» le dimanche 07/07/2024 au Port de Biganos.

Un lot est attribué aux deux premiers gagnants de chaque catégorie. Les lauréats seront informés par **mail** ou **SMS** de la date et de l'horaire de la remise officielle des prix.

### **Hors concours :**

Le 1<sup>er</sup> lauréat de chaque catégorie distingué l'année précédente, ne pourra pas obtenir la 1<sup>er</sup> place l'année courante du concours.

### **Report ou annulation :**

L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure et de modifier le présent règlement. Toute modification aura effet immédiat.

### **Engagement des participants :**

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

### **Le bureau du comité de quartier des ports de l'Eyre**